

SNLA

FO

Syndicat National Libre des Artistes

Fédération des syndicats des Arts, des Spectacles, de l'Audiovisuel, de la Presse, de la communication et du multimédia

“Représentativité”, les résultats : una farsa !

Le Conseil National du SNLA-FO a examiné les résultats des élections dites de “représentativité”, tenues en application des lois Fillon de 2008 et 2010, non abrogées depuis, publiés à quelques heures du 1er avril par le ministère du travail

Selon le ministère du travail et les médias, le CFDT deviendrait la 1ère organisation syndicale dans le secteur privé. Cette affirmation est bien l’expression de ces lois antisyndicales : elle n’a aucun sens.

Les confédérations syndicales telles Force Ouvrière, la CGT et même la CFDT ont ceci de particulier, qu’elles représentent l’ensemble des travailleurs dans tous les secteurs d’activité. FO, la CGT et même la CFDT sont ce qu’on appelle des organisations syndicales interprofessionnelles. C’est à dire dans tous les secteurs, privés ET publics. Séparer le privé du public n’a donc aucun sens pour les confédérations.

Il est clair à tout salarié qui combat la loi travail, à tout militant Force Ouvrière et CGT qu’ériger la CFDT en “1ère organisation syndicale” dans le pays, n’est qu’une manœuvre pour tenter d’opposer une prétendue “représentativité” électorale aux millions de salariés qui, à 16 reprises, ont fait grève et manifesté pour défendre le Code du travail, et pour le retrait puis l’abrogation de la Loi El Khomry-Berger. Il est clair que, pour sa mise en œuvre, l’Etat a besoin, dans les entreprises, de syndicats et confédérations sur l’obéissance desquelles il sait pouvoir compter ; les lois Fillon en sont l’instrument.

La plupart des artistes empêchés de voter

Mais cette offensive ne s’arrête pas là. Jusqu’aux Lois du très honnête Fillon, les critères établis après guerre lors du rétablissement des libertés démocratiques et syndicales étaient des critères républicains.

Les organisations syndicales qui n’avaient pas collaboré ni avec l’occupant ni avec le gouvernement de Vichy, d’abord la CGT puis par extension lors de sa création la CGT-FO avaient le droit de représenter tous les travailleurs, sans restriction. Les lois Fillon prétendent faire désormais dépendre ce droit aux élections dans les entreprises et pour les salariés qui travaillent dans de très petites entreprises, aux élections dites TPE.

Avec plus de 90% d’abstention, les travailleurs se sont détournés massivement de cette mascarade.

Pour ce qui concerne les artistes, c’est encore à une attaque de leur statut de salarié à laquelle ils ont été confrontés; la plupart n’ont pas pu voter. Ni en entreprises parce que le seuil de la durée d’emploi requis ne le leur permettait pas, ni lors élections dites “TPE” parce qu’ils n’étaient pas sous contrat en décembre 2015. Sans compter tous ceux qui attendent toujours leur bulletin de vote, et ce malgré les démarches...

SNLA-FO : 2 rue de la Michodière 75002 PARIS Tél. 01 47 42 33 75 Fax. 01 47 42 33 75

email : syndicat.snla-fo@wanadoo.fr site : <http://www.snla-fo.com>

SNLA

FO

Syndicat National Libre des Artistes

Fédération des syndicats des Arts, des Spectacles, de l'Audiovisuel, de la Presse, de la communication et du multimédia

Ne sont-ce pas les artistes interprètes que les spectateurs voient à l'écran ? Eh bien aucun acteur ayant travaillé au cinéma n'a pu voter !

Ne sont-ce pas les artistes interprètes que le public voit sur scène ? Eh bien la plupart ayant travaillé dans un théâtre public, un théâtre privé, une compagnie n'ont pu voter !

Ne sont-ce pas les artistes interprètes dont le public entend la voix dans les films doublés ? Eh bien la plupart n'ont pu voter !

Quant aux acteurs qui tournèrent des fictions télévisuelles, selon le ministère du travail, ils seraient passés de 19 votants au titre des élections TPE à 459 au total soit 450 en entreprises. Quelles entreprises ? Quel acteur a pu voter en entreprise dans le secteur de la fiction télévisuelle ? Quand ? Où ? On nage en plein délire.

A force de tambouiller les chiffres, le ministère du travail se prend les pieds dans ses savants calculs !

Face à un tel déni, alors que tant de voix attaquent aujourd'hui les syndicats et menacent la démocratie, le SNLA-FO n'a eu de cesse de demander le maintien d'un scrutin interbranche de mesure d'audience, selon les critères que nous connaissions lors des élections à AUDIENS.

Mais voilà, lors des dernières élections AUDIENS en date où 16 630 artistes ont pu voter ; 3 463 soit 20,82% ont voté en faveur des syndicats d'artistes Force Ouvrière. Les syndicats d'artistes Force Ouvrière étaient même reconnus par les collègues comme deuxième syndicat. Les syndicats d'artistes CGT et FO représentaient, à juste titre, plus de 70% de la profession. Insupportable pour le gouvernement ! C'est ainsi que toujours dans le champ de la convention collective nationale des artistes interprètes engagés dans les émissions de télévision par exemple, CGT et FO ne représenteraient plus que 2,92% des collègues.

Et encore une confédération favorable à la Loi travail, sans syndicat d'artistes interprètes, représenterait 65% des collègues. **C'est à mourir de rire !**

Le SNLA-FO ne reconnaît ni la légitimité ni même la validité de ces élections.

Quoiqu'il advienne des décrets de prétendue "représentativité" que l'Etat prendra en juin et au delà, le Syndicat National Libre des Artistes Force Ouvrière continuera d'exiger l'abrogation de ces lois antisyndicales et contestera ces décrets, s'ils sont mis en œuvre, par toutes les voies de droit.

Le Syndicat National Libre des Artistes Force Ouvrière continuera, en toutes circonstances et dans tous les secteurs où les artistes travaillent, à défendre leur statut de salarié, aujourd'hui menacé, et leurs acquis.

Paris, le 5 avril 2017

Le Conseil National

SNLA-FO : 2 rue de la Michodière 75002 PARIS Tél. 01 47 42 33 75 Fax. 01 47 42 33 75

email : syndicat.snla-fo@wanadoo.fr site : <http://www.snla-fo.com>